

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL DU 09 MARS 2022

A Baneins à 20h00

L'an deux mille vingt-deux le 09 du mois de mars à 20h00, les membres du comité syndical se sont réunis dans la salle des fêtes de Baneins après convocation légale en date du 1^{er} mars 2022 sous la Présidence de M. Jean-Michel LUX, Président du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Nombre de membres élus : 25
Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres votants : 13

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires suivants :

Délégués titulaires votants :

1- Jean-Marc DUBOST	5- Jacques VERT
2- Pascal CURNILLON	6- Edouard BREVET
3- Gilles DUBOST	7- Jean-Marc GIMARET
4- Jean-Michel LUX	8- Michel GADIOLET

Etaient également présents, Mesdames et Messieurs les délégués suppléants dont certains participeront avec voix délibérative au vote du conseil syndical après tirage au sort, dès lors que des titulaires sont absents.

Délégués suppléants avec voix délibérative :

1- Jean-Marc LOURENCO	4- Renaud DUMAY
2- Nicolas DI NUCCI	5- Pierre LABALME
3- Valérie BREVET	

Autre délégué suppléant présents :

--	--

Etaient également présents : Alice PROST (directrice), Yannick BOISSIEUX (animateur agricole), Eva DREVET (chargée d'opérations).

Etaient excusés : Martial TRINQUE, Laurent PERRADIN, Roland DE ROBIN DE BARBENTANE, Stéphane MELINON, Richard LABALME, Benoit PEIGNE, Laurent COMTET.

Début de la réunion : 20H08

A la demande du Président, Alice PROST procède à l'appel des personnes présentes. Le quorum étant atteint avec la présence de 13 votants, le Président ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il précise que tous les suppléants présents disposent du droit de vote.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 09 FEVRIER 2022

Monsieur LUX rappelle que le dernier compte rendu du comité syndical du 09 février 2022 a été joint à la convocation du comité syndical du 09 mars 2022. Il demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant apportée, il porte aux voix ce dernier.

Le compte rendu du 09 février 2022 est voté à l'unanimité par les membres présents.

2 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Gilles DUBOST est élu secrétaire de séance par 13 voix pour 13 votants.

3 – DELIBERATION – COMPTE DE GESTION 2021

Le Président rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public et retrace les dépenses et les recettes de la collectivité.

Celui-ci est identique au compte administratif 2021 du Syndicat.

Avec les décisions modificatives, le budget en fonctionnement pour l'année 2021 était de 572 941,40 €.

En fonctionnement, 296 606€ ont été dépensés et 414 414,8€ de recettes perçues. Ainsi, il y a un excédent de fonctionnement dégagé de 117 808.80€ en 2021.

Avec les décisions modificatives, le budget en investissement pour l'année 2021 était de 427 499,31 €.

175 087,29 € ont été dépensés et 114 491,78 € de recettes ont été perçues. Aussi, le syndicat accuse un déficit d'investissement de 60 595,51 €

Le résultat de l'exercice 2021 est donc porté à 57 213,29 €.

En intégrant les résultats de l'année 2020, le résultat de clôture de l'exercice 2021, est donc de - 60 544,38€ en investissement et de 296 024,32 en fonctionnement, ce qui porte le résultat cumulé à 235 479,94 €.

Aucune question n'étant soulevée, le Président propose de mettre au vote le compte de gestion 2021.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2021 à l'unanimité.

Le compte de gestion est en tout point concordant avec le compte administratif.

4 – DELIBERATION – COMPTE ADMINISTRATIF

Le Président rappelle que le compte administratif correspond à l'état des comptes du syndicat à la clôture de l'exercice 2021. Celui-ci doit être soumis au vote de l'assemblée. Il propose de réaliser une présentation globale des différents chiffres du compte administratif 2021 : le détail compte par compte se trouve dans la maquette budgétaire qui a été transmise préalablement aux membres du comité.

Pour la section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 296 606.00€,
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 414 414.80 €,
- Le résultat de la section de fonctionnement est de 117 808.80 €,
- Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 178 215.52€,
- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 296 024.32 €

Pour la section d'investissement :

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 175 087.29 €,
- Les recettes d'investissement s'élèvent à 114 491.78 €,
- Le résultat de la section d'investissement est de - 60 595.51 €,

- Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 51.13 €,
- Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de - 60 544.38€

Le Président précise par ailleurs que les restes à réaliser présentent un excédent de 39 045.82€. Le résultat global de l'exercice 2021 est donc 274 525.76€ (296 024.32€ - 21 498.56€).

Après avoir exposé le compte administratif 2021, Le Président confie la présidence de l'assemblée au doyen de l'assemblée M. Jacques VERT.

Le Président demande à M. VERT, de bien vouloir soumettre au vote le compte administratif 2021 et sort de la salle.

Monsieur VERT demande s'il y a des questions. Aucune question n'étant soulevée, il porte au vote le compte administratif 2021.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2021 à l'unanimité.

Le Président rejoint la salle du comité.

5 – DELIBERATION – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Comme il a été vu précédemment, Le Président propose d'affecter 21 498,56€ au compte 1068 pour venir combler le déficit d'investissement après intégration des restes à réaliser et d'affecter la part restante en excédent de fonctionnement reporté soit 274 525,76€.

Le Président porte aux voix.

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité par les membres présents.

6 – DELIBERATION – INSCRIPTIONS DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT EN OPERATIONS SOUS MANDAT

Alice rappelle ce qu'est une opération sous mandat. Les opérations d'investissement, réalisées sur des terrains privés ne nous appartenant pas (ce qui est le cas la plupart du temps), sont imputées sur des comptes 458.

Cette imputation présente l'avantage que les travaux ne rentrent pas dans l'actif du syndicat. En revanche, elle ne permet plus la récupération du FCTVA. Pour autant la récupération de la TVA ces dernières années ne concernait plus que certaines opérations et restaient très marginales. Pour compenser cette perte de recettes, nous déposons à présent des demandes d'aides auprès de l'Agence de l'eau, de la Région et de l'Europe sur la base de montant des dépenses en TTC.

Ces opérations sous mandats sont bien souvent utilisées par les collectivités soit pour financer des opérations d'investissement avec d'autres collectivités, la collectivité porteuse avançant la trésorerie pour les autres, soit pour gérer des subventions venant de fonds européens, par exemple comme la Région le fait pour les fonds Leader. L'avance de trésorerie pouvant être importante, il est obligatoire de faire valider en amont par l'organe délibérant cette ouverture d'opérations et d'en prévoir les échéanciers et les conséquences possibles sur la trésorerie. On peut en effet largement imaginer ce que peut représenter pour la région l'avance des fonds leader par exemple.

Même si le syndicat n'est pas concerné par les mêmes problématiques, le syndicat est dans l'obligation de prendre cette délibération. Pour l'année 2022, une seule opération est concernée : il s'agit de la mise en défens des cours d'eau par l'aménagement d'abreuvoirs par exemple. La durée de l'opération est estimée à trois ans jusqu'au solde des subventions et comporte 2 années de travaux 2022 et 2023. Le solde se fera vraisemblablement en 2024.

M. Dumay demande de quel engagement le syndicat dispose pour le versement d'une subvention en 2024. Alice précise que les demandes d'aides doivent être déposées avant le démarrage des projets, sous peine de rendre l'intégralité du projet inéligible aux subventions demandées.

Pour les aides apportées par le CD01, l'Agence de l'Eau, le Leader, les demandes sont déposées dans le cadre de modalités d'aide bien connues du syndicat, ce qui ouvre la possibilité de débiter les travaux avant

la réception des arrêtés de subvention (absence de mauvaise surprise à priori). Pour ce projet en particulier, les demandes d'aides auprès de l'Europe et de l'Agence de l'Eau ont été faites avant la fin de l'année 2021, et le syndicat disposera lors de l'engagement des travaux prévu à l'automne, les décisions d'aide. Concernant le Département de l'Ain, les demandes doivent être faites annuellement, aussi les crédits pourront être alloués pour 2022 avec certitude mais pas pour 2023. Pour autant, ces travaux s'inscrivent dans les modalités d'intervention du Département, il ne devrait pas avoir de surprise.

Alice précise également que les aides apportées par la région AURA se sont terminées fin 2021 suite à la fin du contrat de territoire Dombes Saône.

Cette délibération autorise également le président à signer les conventions de travaux avec les propriétaires riverains.

Au vu de ce qui vient d'être présenté, Jean-Michel propose d'ouvrir l'opération 458127, pour un montant de 75 600€ TTC et pour une durée de 3 ans, avec la répartition budgétaire proposée dans le tableau ci-dessous.

Montant 2022	34 800 € TTC
Montant prévi 2023	40 800 € TTC
Subventions attendues 2024	52 920 € TTC

Le Président porte aux voix.

L'opération sous mandat est votée à l'unanimité par les membres présents.

7 – DELIBERATION – REGULARISATION D'ECRITURE D'ORDRE NON BUDGETAIRE DEMANDEE PAR LA TRESORERIE

Le Président explique qu'il existe un problème d'équilibre dans les opérations sous mandats. La différence entre les données de la trésorerie et celles de la comptabilité du syndicat affiche un écart de 0,08 €.

Une délibération doit être prise dans ce sens afin d'épurer le compte. Alice rappelle que le syndicat a l'obligation d'équilibrer ces écritures avec un certificat d'opérations pour la trésorerie.

Le Président porte aux voix.

La régularisation d'écriture est votée à l'unanimité par les membres présents.

8 – DELIBERATION – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES ANNEE 2022

Le Président rappelle que conformément à ce qui a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, le montant total des participations des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget est de 277 712€.

Cependant, le montant des participations des membres est porté à 292 060€. La différence est due aux montants du remboursement des emprunts du SIAH payées uniquement par certaines communautés de communes.

communautés de communes	TOTAL Cotisation 2022 sans emprunt	Emprunt 2022	TOTAL Cotisation 2022 avec emprunt	COTISATION 2021 avec emprunt
CC Val de Saône Centre	125 176	12 716	137 892	137 847
CC Dombes	120 604		120 604	120 821
CC Dombes Saone Vallée	28 252	1 632	29 884	29 674
CC Veyre	2 511		2 511	2 475
CC Plaine de l'Ain	1 169		1 169	1 174
Total cotisation-BV	277 712	14 348	292 060	291 991

Le Président indique que la CC VSC et la CC DSV étaient favorables à une augmentation des cotisations de 2%, mais que la CCD n'est pas favorable à cette augmentation. La communauté de communes de la Dombes par un courrier de Mme Dubois, sa Présidente, estime qu'une stratégie commune et une feuille de routes sur plusieurs années avec la CCD devront d'abord être définies avant d'envisager toute nouvelle augmentation.

Le Président ajoute que la CCD lors la réunion de décembre, estimait qu'elle contribuait déjà de manière supplémentaire aux recettes du syndicat au titre des PSE Dombes par exemple. Pour autant, elle nous attend sur des projets haies et mares au même titre que les autres intercommunalités qui ont inscrits ce type d'actions dans leurs Plan Climat Air Energie territorialisé (PCAET). Il y a également le projet de mise en place de plans de gestion des chaînes d'étangs. A priori, il y a bien une concordance politique. Au mois de mars, le syndicat prévoit de rencontrer la CCD pour en savoir davantage sur ce qui est attendu et qu'est-ce qu'il est possible de mettre en œuvre ensemble.

Gilles Dubost ajoute qu'en effet il y a plusieurs sujets qui se croisent entre la CC et le syndicat et qu'il est important de clarifier les prérogatives et actions menées par chacun.

Concernant le PTGE, la CCD a fait le choix politique de porter le projet. Les eaux souterraines et superficielles sont liées et il faut avancer de manière concomitante.

Alice annonce que le projet partenarial TETRAE ne se fera pas en raison de l'immaturation du projet. Les pistes de travail demandent à être construites différemment car il y a déjà le PTGE en cours, l'Agence de l'Eau ne souhaitant pas que plusieurs projets sur le sujet soient mis en œuvre simultanément même s'ils étaient à des échelles différentes.

Le Président indique que suite au DOB, les participations des collectivités sont maintenues comme elles étaient par le passé. Cependant, il risque d'y avoir un déficit d'ici 2024 si le syndicat n'obtient pas toutes les subventions demandées et s'il n'y a pas d'augmentation des cotisations d'ici là.

Le Président énonce les chiffres et Alice précise qu'il y a des variations à la marge dues au poids de la population au sein de chacune des intercommunalités. Les pourcentages fluctuent légèrement à montant de cotisation totale constant et des variations d'équilibre s'opèrent.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président porte aux voix le montant des cotisations.

La participation des collectivités est votée à l'unanimité par les membres présents.

9 – DELIBERATION – BUDGET PRIMITIF 2022

Le président rappelle que le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, les montants seront votés par opération ou par chapitre selon les comptes. Le président rappelle que le détail complet du budget a été envoyé avec les documents de séance, mais que depuis le DOB quelques modifications ont dû être apportées.

Le Président laisse la parole à Alice pour présenter les chiffres dans le détail.

1. Section de fonctionnement

Alice propose un zoom sur les différentes actions inscrites en fonctionnement.

ACTIONS CHAPITRE 11 :

Entretien voies et Réseaux / Entretien bois et forêt

Alice informe l'assemblée de l'intrusion qui s'est produite à Tallard. La porte a été démontée et les batteries ont été volées. En attendant de pouvoir remettre la porte de manière sécurisée, nous avons vissé des planches d'OSB. Le serrurier doit intervenir cette semaine pour sécuriser le site, nous prévoyons aussi l'installation de caméras. Ce budget inclus les frais d'intervention de la société de maintenance (SOGEDO) et les frais du serrurier, ainsi que la maintenance classique. Tant que les batteries n'auront pas été remplacées, nous ne savons pas si d'autres dégâts ont été commis sur l'automatisme. Le Président a déposé plainte en gendarmerie et une déclaration a été faite à l'assurance. Pour autant, aucune effraction n'ayant été relevée, puisque la porte a été démontée au niveau des paumelles qui étaient accessibles, l'assurance ne couvre donc pas ce sinistre. Pour que cette situation ne se reproduise pas, les modifications

apportées à la porte ont été validées par l'assurance. Les 11 900€ regroupent également les frais d'entretiens des ouvrages de lutte contre les inondations.

Il est également proposé de budgéter 10 000 € pour l'enlèvement d'embâcles. Cette intervention reste aléatoire et dépend des conditions météorologiques notamment.

M. Brevet évoque la présence des castors sur la Chalaronne qui remontent et créent des retenues. M. Gadiolet indique que des castors ont également été identifiés à Garnerans.

Plan de gestion stratégique des zones humides et pêches électriques

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des zones humides, nous prévoyons l'intervention d'un naturaliste pour un montant de 7 000 €. Nous budgétions également la réalisation de pêches électriques de suivis de nos anciens chantiers pour en mesurer l'efficacité.

Enfin, nous proposons l'inscription de 1 850 € de frais de notaires pour finaliser le changement de propriété des ouvrages de lutte contre les inondations suite à la dissolution du SIAH.

Communication-Animation

Yannick présente les différentes missions. Dans ce chapitre, il y a les frais de communication et d'animation. Nous prévoyons d'une part la réalisation de la mise à jour du guide riverain (nouvelles illustrations pour le guide, frais de publication (100 ex.)) ainsi que du rapport d'activité 2021.

Nous avons par ailleurs reconduit les animations scolaires avec Sy nature pour un montant de 15 000 € pour l'année scolaire 2021/2022, ce budget prévoit le solde de cette année scolaire ainsi qu'une avance pour l'année scolaire 2022/2023.

ACTIONS CHAPITRE 12 :

En plus des salaires du personnel titulaire du syndicat, le budget du chapitre 12 prévoit également les indemnités de stages de 3 stagiaires :

- 1 stagiaire qui travaille sur le lidar, encadré par Alice et Eva. Alice fait un rappel de l'objet du stage sur la trame turquoise
- 1 stagiaire sur les MAEC, encadré par Yannick
- La suite du stage de Carla qui travaille sur le guide riverain et le questionnaire.

Il prévoit également un CDD supplémentaire de 3 mois d'octobre à décembre pour la réalisation de diagnostic de chaîne d'étangs en vue d'alimenter une nouvelle programmation de travaux sur la Dombes.

Gilles Dubost demande si les MAEC sont toujours sur 5 ans et si les frais du stagiaire sont inclus dans la demande d'aide sur cette thématique.

Yannick répond qu'en effet les MAEC sont toujours sur une période de 5 ans. Avant, il n'y avait pas d'aide pour la préparation du dossier lui-même mais aujourd'hui, via le leader, nous avons des aides jusqu'à 64 % sur le temps passé par le stagiaire et par l'animateur. En revanche, il n'y a pas encore de visibilité sur la phase de mise en œuvre. Alice complète sur les co-financements de l'Etat qui pourraient être apportés.

ACTIONS CHAPITRE 65 :

Dans ce chapitre, hormis les indemnités versées aux élus, il apparaît une nouvelle ligne sous forme de participation à une autre collectivité.

Ce montant correspond aux 30% de reste à charge hors subventions pour la réalisation des analyses de suivi de la qualité de l'eau engagées dans le cadre du suivi des mesures du PSE. Yannick rappelle que les contrats PSE ressemblent un peu aux MAEC mais qu'ils ne sont pas financés par l'Europe. Il s'agit d'un projet expérimental lancé par l'Agence de l'Eau. 21 projets avaient été retenus dans le cadre de l'appel à projets PSE en 2021 dont celui de la CCD en co-animation avec la chambre d'agriculture, le syndicat de la Veyle, l'ADABIO et notre syndicat. L'objectif de ces mesures est d'évaluer l'efficacité des PSE sur certaines chaînes d'étangs (sur notre périmètre sur les communes de Joyeux et de Villars les Dombes) avec une analyse de la qualité de l'eau.

- Analyses simples : prélèvements analysés en laboratoire pour recherche de produits phyto.

- Analyses complexes : installation de tiges silicones polaires qui captent les molécules et permettent d'identifier les flux de polluants.

Plutôt que d'inscrire et de réaliser la dépense totale et que la communauté de communes de la Dombes nous reverse les subventions, la solution la plus simple trouvée est que ce soit la communauté de communes de la Dombes, qui porte le projet auprès de l'AE, qui fasse l'intégralité de la dépense pour les syndicats de la Chalaronne et de la Veyle et que nous lui versions le reste à charge correspondant. Les sommes engagées correspondent à celles qui ont été discutées lors du dernier comité syndical.

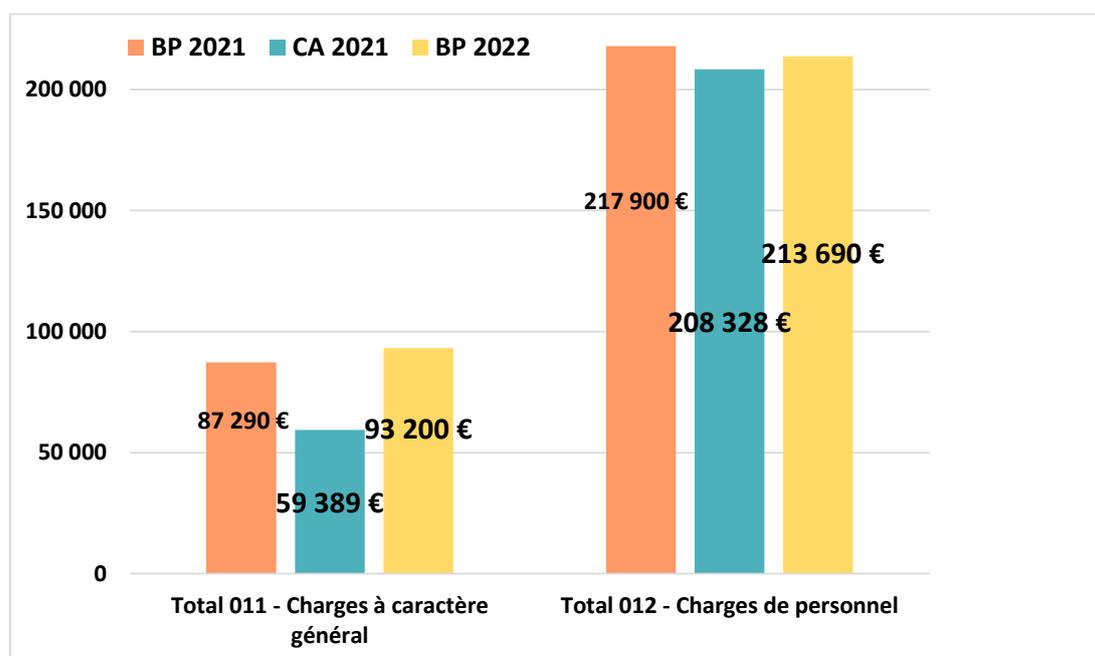
Alice précise que c'est un nouveau compte dans ce chapitre pour participation à une collectivité.

Le Président précise qu'une journée de lancement du programme avec les différents acteurs et financeurs s'est déroulée à Villars-les-Dombes ce même jour.

Yannick précise que le PSE Dombes est le seul en France présentant des contrats piscicoles en plus des contrats agricoles (exemple de la restauration des ceintures d'étangs pour la biodiversité, la lutte contre le ragondin, la gestion de l'assec sans produits phyto).

ÉVOLUTION DES DEPENSES

Le Président commente le graphique et le tableau montrant l'évolution des dépenses avec l'équilibre demandé. Si l'on compare le budget prévisionnel 2022 à l'année dernière, les budgets prévisionnels des chapitres 11 et 12 sont en légère hausse par rapport à 2021 pour les raisons évoquées précédemment.



Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 670 339,76 € pour l'année 2022. Le chapitre 11 regroupant les charges à caractère général est porté à 93 200 €. Il ne regroupe pas seulement des dépenses liées à la structure mais aussi des actions qui ne peuvent être inscrites en investissement comme nous venons de le voir.

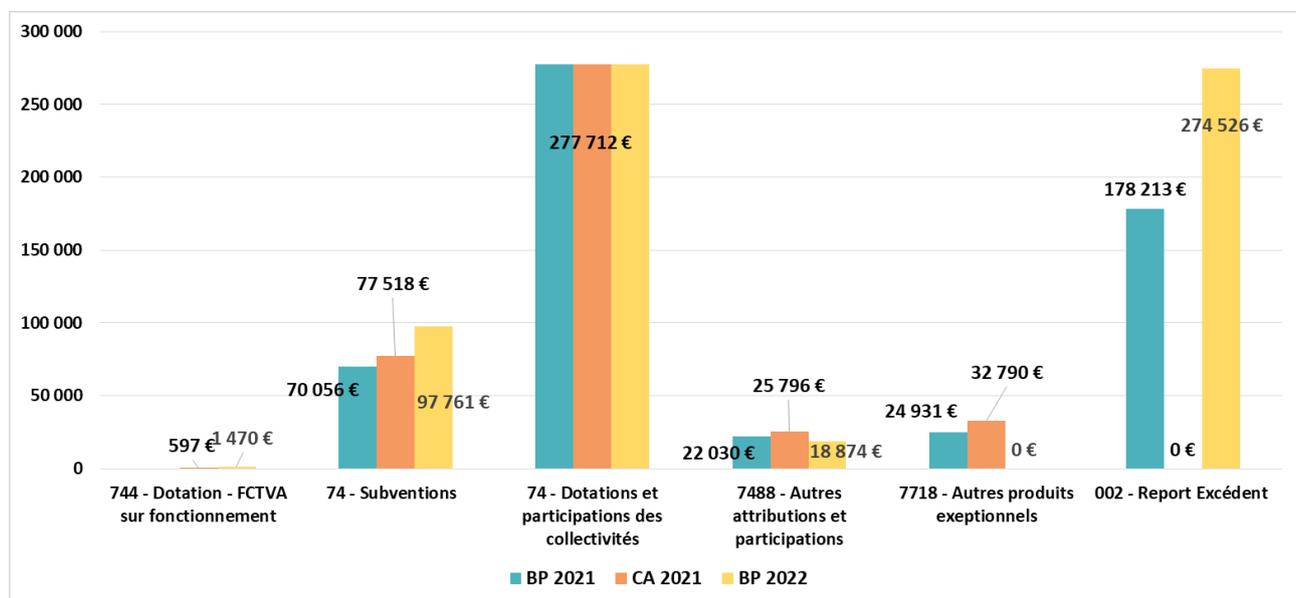
Les charges de personnels restent conformes à celles annoncées lors du DOB pour 213 690 €, le chapitre 65 ne comporte pas seulement les indemnités des élus mais aussi la participation que nous allons verser à la CCD pour la réalisation des analyses d'eau dans le cadre du suivi du PSE. Il se monte donc à 25 632 €, tandis que les charges financières correspondantes aux intérêts des emprunts et au fonctionnement de la ligne de trésorerie sont portées à 1 000€. Pour cette année, les amortissements s'élèvent à 7 500€, les batteries de Tallard volées ayant été retirées de l'actif.

On prévoit un virement à la section d'investissement de 320 443,76€ pour équilibrer le budget et également 7500 € de dépenses imprévues.

COMPTE	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Total 011 - Charges à caractère général	87 290.00	59 388.99	93 200.00
Total 012 - Charges de personnel	217 900.00	208 328.41	213 690.00
Total 65 - Autres charges gestion courante (élus)	20 500.00	20 277.84	25 632.00
Total 66 - Charges financières	1 000.00	838.76	1 000.00
Total 68 - Amortissements	7 772.00	7 772.00	8 877.00
Total 67 - Charges exceptionnelles	-	-	-
22 - Dépenses imprévues	12 000.00	-	7 500.00
23 - Virement section investissement	226 479.40	-	320 443.76
- TOTAL DEPENSE	572 941.40	296 606.00	670 342.76

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec 670 342,76€ de recettes dont 277 712€ de cotisations des membres et 18 874 € d'autres participations qui comprennent le remboursement des emprunts et une « cotisation » supplémentaire de la CC Dombes dans le cadre d'une convention pour l'animation du PSE, 274 525,76€ d'excédent antérieur reporté, 97 761 € de recettes de subventions de l'AE, de la RAURA et de l'Europe pour les postes, les animations scolaires et la communication.

COMPTE -	BP 2021	CA 2021	BP 2022
744 - Dotation - FCTVA sur fonctionnement	-	597.00	1 470.00
74 - Subventions	70 055.88	77 518.00	97 761.00
74 - Dotations et participations des collectivités	277 712.00	277 712.00	277 712.00
7488 - Autres attributions et participations	22 030.00	25 795.82	18 874.00
7718 - Autres produits exceptionnels	24 931.00	32 789.89	-
7588 - Autres produits gestion courante	-	2.09	-
002 - Report Excédent	178 212.52	-	274 525.76
- TOTAL RECETTE	572 941.40	414 414.80	670 342.76



2. Section d'investissement

En dépenses non affectées, on retrouve le déficit d'investissement de l'exercice 2021, le remboursement du capital des différents emprunts, 9 594,95€ de dépenses imprévues et une subvention d'équipement de 8 289.73€ afin d'équilibrer l'opération 458122. Le montant total des dépenses non affectées s'élève à 111 045,06€.

En recettes, on retrouve l'affectation du résultat voté précédemment, le virement de la section de fonctionnement, le FCTVA, auquel s'ajoutent les amortissements pour un montant total de recettes non affectées de 351 999,32 €.

EN CE QUI CONCERNE LES OPERATIONS TOUS BV :

Opération 169 – Remplacement des batteries à Tallard suite au vol

Le montant de 5500€ comprend le remplacement des batteries, les câbles en cuivre, les caméras et un panneau de signalisation pour l'autorisation de filmer.

Opération 170 – Matériel informatique

Acquisition d'un ordinateur, d'un nouveau serveur, d'un vidéo projecteur et mise à niveau des ordinateurs de Véronique et Yannick pour un montant de 7 800€. Des aides de l'agence de l'eau sont apportées sur cette opération en lien avec les postes financés, ces recettes seront inscrites sur 2023.

Opération 169 – Remplacement des batteries pour les limnimètres

La dépense prévue pour deux batteries est de 500€.

M. Di Nucci demande pourquoi nous n'attendons pas que celles-ci arrivent en bout de course pour les changer. Alice répond que le système supporte mal les défauts de charge des batteries. Afin d'éviter d'endommager le système qui lui est coûteux, il est préférable de changer les batteries rapidement.

Opération 174 – Acquisition matériel de suivi des débits PSE Dombes

Le matériel en question est constitué de 4 dispositifs en inox qui permettront le suivi de débit sur les fossés ou sur des rigoles en sortie de parcelle agricole. La dépense de 6 282€ correspond au reste à charge, soit 30% (manière de procéder identique aux analyses d'eau présentées précédemment).

Opération 458118 – Création et restauration de mares 2020-2021

Pas de dépenses en 2022 pour cette opération il reste des recettes à percevoir de la part du CD01 et de la Région pour un montant de 14 945€. Il s'agit d'une opération aidée à hauteur de 80%. Les travaux sur les mares seront probablement reconduits en 2023.

Opération 164 – Restauration des fossés Tranche 2 2020-2021

Il y a eu un décalage temporel des travaux de cette tranche en raison de la crise sanitaire. L'opération est subventionnée à 80% par le CD01 et la RAURA. Dépenses de 26 221,16€ et 21 925,94€ de recettes.

Opération 458125 – Restauration des fossés et création de zones humides Tranche 3 2021-2022

Sur le secteur Birieux/Joyeux, les travaux se poursuivent cette année. Inscription de 51 345,32€ de dépenses et de 62 639,49€ de recettes.

Opération 458119 – Gestion des espèces invasives 2020/2021

Cette opération est aidée à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau, le CD01 et la RAURA. Les 6 142 € de recettes concernent les dépenses de 2020 et 2022. En 2022, de nouveaux travaux vont être réalisés pour un montant de 6 000€, qui concerne le curage du fossé où l'hydrocotyle est présente à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Opération 458127 – Mise en défens des rivières 2022

Deux rivières feront l'objet de travaux cette année, l'Appéum et la Calonne, pour un montant de 34 800€. Les 4 000€ de recettes correspondent à la subvention du CD01 qui sera versée d'ici la fin d'année. Pour le reste, comme il y a deux autres rivières qui seront traitées en 2023, les subventions seront perçues entre fin 2023 et 2024.

M. Di Nucci serait intéressé pour que soit présenté en fin d'année un détail de l'équilibre budgétaire pour ce type d'opération, notamment lorsque les dépenses et les subventions sont décalées dans le temps, afin de mieux comprendre la mécanique du solde des dossiers.

Opération 458122 – Etude topographique et modélisation hydrologique des BV des étangs de la Dombes

Cette opération sous mandat en 458 est terminée mais doit être équilibrée en dépense et recette. Il faut donc affecter par le biais d'une écriture d'ordre une recette sur ce compte d'un montant de 8 289.73€, et d'une dépense au compte 204422 qui est inscrite comme vu précédemment en dépense non affectées.

Total des opérations tous BV : Le montant total des dépenses est de 138 448,48€ avec 117 942,15€ de recettes.

EN CE QUI CONCERNE LES OPERATIONS POUR LES BV DE LA MATRE, CALONNE ET CHALARONNE :

Opération 458120 – Maîtrise d’œuvre des seuils (7 projets)

Plusieurs maîtrises d’œuvre vont être lancées cette année pour un montant budgété de 154 408€. En revanche, les recettes seront inscrites sur l’année 2023.

Pour le détail des projets concernés, il y a une partie d’études de faisabilités (2 projets) correspondant à 27 378€ et une partie d’études avec des travaux à engager par la suite (5 projets) pour un montant de 105 156€. Il faut également prévoir la réalisation de levés topographiques équivalents à 21 874€.

Total des opérations pour les BV de la Mâtre, Calonne et Chalaronne : Le montant total des dépenses est de 154 408€ avec 0€ de recettes.

EN CE QUI CONCERNE LES OPERATIONS POUR LE BV DE LA CHALARONNE :

Opération 458121 – Etudes de danger – ouvrage du Pontcharat

Yannick présente le cas particulier de cet ouvrage qui est prioritaire. L’EPTB Saône Doubs travaille sur un PAPI (programme d’actions pour la prévention des inondations) sur le secteur. Dans ce cadre, des financements sont possibles sur les ouvrages de l’axe Saône mais uniquement à compter de 2023 : le syndicat va donc reporter l’étude prévue sur cet ouvrage à l’an prochain. Il y a donc un changement d’imputation comptable et les dépenses sont re-ventilées sur les différentes opérations (ré-imputation sur deux opérations différentes : opérations 171 et 172, Cf. ci-dessous). Il faut donc prévoir une recette de 10 523€ pour solder l’opération à 0.

Opération 458124 – Passage à gué du Moignans

Les levés topographiques ont été réalisés en 2021 et la géotechnie début 2022. Il en ressort que la nature des sols des berges est plutôt de bonne qualité, ce qui est favorable à l’aménagement de la passerelle avec des fondations simples. L’analyse des offres est en cours pour le recrutement de l’entreprise. Il est inscrit pour cette opération 94 362,93€ de dépenses et 77 120€ de recettes. L’action est subventionnée à hauteur de 80%.

Opération 458126 – Travaux camping de Saint-Didier

Suite aux travaux d’urgence de 2021, il est prévu de mettre en place un seuil de fond pour limiter l’érosion régressive et stabiliser le lit de la rivière, et de renforcer les berges par des techniques végétales. Nous attendons le chiffrage du bureau d’études concernant le dimensionnement du seuil de fond. Les travaux devraient être réalisés en fin d’été et les plantations à l’automne. Il est inscrit 40 380€ de dépenses et 8 920€ de recettes qui sont des avances de subventions pour les plantations. Le solde sera effectué en 2023. L’action est subventionnée à hauteur de 80%.

Total des opérations BV Chalaronne : Le montant total des dépenses est de 134 742,93€ et 96 563€ de recettes.

EN CE QUI CONCERNE LES OPERATIONS POUR LE BV DE LA MATRE,

Opération 458123 – Travaux de recharge Mâtre

Les travaux ont été réalisés l’année dernière. Nous percevons cette année le reste des subventions soit 34 641€.

Opération 171 – Etudes de danger – ouvrage ruisseau de Prades

Le syndicat est propriétaire de cet ouvrage. 31 250,50€ de dépenses inscrites correspondant à la réalisation de l’ensemble de l’étude sur 2022 : levés topo, passages caméra, investigations géotechniques, étude des scénarios de crue par le bureau d’études. Ce montant tient compte de la régularisation de l’opération 458121 qui a dû être re-ventilée pour un montant de 5 261,50€.

Total des opérations BV Mâtre : Le montant total des dépenses est de 31 250,50€ et 34 641€ de recettes.

EN CE QUI CONCERNE LES OPERATIONS POUR LE BV DU ROUGEAT

Opération 172 – Etudes de danger – ouvrage Fournieux

Le syndicat est propriétaire de cet ouvrage. 31 250,50€ de dépenses inscrites également. L'étude a débuté en 2021 et sera finalisée cette année. Ce montant tient compte de la régularisation de l'opération 458121 qui a dû être re-ventilée pour un montant de 5 261.50€.

Total des opérations BV Rougeat : Le montant total des dépenses est de 31 250,50€ et 0€ de recettes.

Pour finir, il est rappelé que chaque opération est subventionnée excepté les études de danger. Les subventions ne sont inscrites dans le budget que si le syndicat a la certitude de les percevoir dans l'année.

Après cette présentation, Le Président rappelle le montant total du budget 2022 par section :

BP 2022	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	601 145.47 €	601 145.47 €
Section de fonctionnement	670 342.76 €	670 342.76 €
TOTAL	1 271 488.23 €	1 271 488.23 €

Avant de passer au vote, Le Président rappelle que le vote se fait par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement. Il n'y a pas de questions complémentaires posées.

Tous les éléments qui ont été présentés sont détaillés dans le rapport de présentation envoyé aux délégués.

Le président porte aux voix.

Le budget 2022 est voté à l'unanimité des membres présents.

10 – INFORMATIONS DIVERSES

Alice évoque la pollution qui a eu lieu à Saint-Trivier-sur-Moignans dans un fossé affluent du Moignans. Une entreprise de peinture aurait rincé son matériel dans un avaloir d'eaux pluviales provoquant une coloration bleue de l'eau dans le fossé en aval. Les gendarmes ont été avertis pour constater ainsi que l'OFB.

M. Dumay évoque le busage du Romaneins qui a été autorisé par la DDT sans consulter la commune ni le syndicat. La commune a décidé suite à cette décision de ne pas donner l'autorisation de voirie.

M. Di Nucci se questionne concernant la pêche à l'aimant qui se pratique de plus en plus sur le territoire (et notamment à Montmerle), bien qu'elle soit interdite. Il se demande si le sujet a été évoqué avec les collectivités ou autres structures. Alice indique que nous n'avons pas beaucoup d'informations sur ce sujet et que nous allons nous renseigner.

Le Président annonce un changement d'élus sur la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne suite aux élections anticipées, en précisant que cette réunion était la dernière pour M. Brevet. Comme il était membre du bureau, le prochain comité syndical devra élire un nouveau membre du bureau (qui selon la délibération prise en début de mandat devra faire partie de la CCVSC. M. Varvier étant également membre du comité syndical, deux nouveaux élus devront donc être délégués par la CC Val de Saône Centre pour le remplacer. M. Di Nucci serait potentiellement intéressé pour siéger en tant que titulaire.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h37 et il est procédé à la signature des documents CA 2021 et BP 2022 par les membres présents.

Le Président,
Jean-Michel LUX

